



## RAPPORT AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025

PAR MONSIEUR PAUL GERMAIN, MAIRE

LE LUNDI 8 JUIN 2026

Chers contribuables et citoyen(ne)s,

Fidèle à mon engagement d'assurer une plus grande transparence de l'administration municipale et conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier 2025, ainsi que le rapport du vérificateur externe.

### *Le rapport financier*

Les états financiers non-consolidés<sup>1)</sup> au 31 décembre 2025 nous indiquent que les revenus de **fonctionnement** ont été de 32 955 489 \$ et que les revenus **d'investissement** se sont élevés à 3 542 448 \$ (subventions et contributions des promoteurs), ce qui a généré des revenus totaux de 36 497 937 \$ pour cet exercice financier. Les différentes charges de la Ville (dépenses) ont totalisé 34 869 836 \$, incluant l'amortissement des immobilisations.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectations, etc.), les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2025 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 3 202 344 \$.

Les revenus supplémentaires sur les droits de mutation, les taux d'intérêts stables procurant des rendements sur la trésorerie, la facturation de services rendus ainsi que les subventions, ont entraîné, en 2025, des revenus supplémentaires de l'ordre de 2 554 035 \$ pour la municipalité. Le gain comptable sur la disposition du terrain du marché aux puces s'est élevé à 1 299 234 \$.

Par ailleurs, en excluant la cession du terrain au Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord qui a eu un effet comptable de 2 669 699 \$ sur les charges, les dépenses de fonctionnement ont été plus importantes que prévu, soit d'environ 603 986 \$, et sont attribuables à la vidange des étangs aérés, qui a engendré des dépenses supplémentaires de 473 385 \$ dans la fonction Hygiène du milieu.

Les excédents de fonctionnement nous ont permis de faire davantage d'immobilisations au comptant pour 340 113 \$ de plus que prévu au budget et une somme de 1 000 000 \$ consacrée à l'équilibre budgétaire a pu être retournée à l'excédent accumulé.

Au 31 décembre 2025, la Ville possédait un excédent de fonctionnement total de 7 973 418 \$, lequel inclut l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 (affecté et non affecté). Cet excédent accumulé représente 27,3 % de nos revenus de fonctionnement et nous permet de faire face à des événements de nature non prévisible.

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

Les états financiers consolidés 2025 ont été audités par monsieur Simon Bellehumeur, CPA auditeur, de la firme *DCA comptable professionnel agréé inc.* en date du 2 juin 2026.

L'auditeur confirme que les états financiers donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2025. Ces états sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et ne comportent pas de réserve.

## **Traitement des élus**

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Par souci de transparence, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2025, était la suivante :

- En vertu du règlement 815 relatif au traitement des élus municipaux, le maire recevait un montant de 60 930 \$, la rémunération des conseillères et conseillers était fixée à 19 975 \$, une allocation de dépenses était allouée au maire au montant de 20 294 \$ et une allocation de dépenses était allouée aux conseillères et conseillers au montant de 9 988 \$.
- Le maire suppléant recevait un montant de 305 \$ par mois en plus de sa rémunération de conseiller. Toutefois, aucune allocation de dépenses additionnelle n'était versée pour cette fonction.
- Les membres du conseil municipal qui agissaient à titre d'agent de liaison recevaient des jetons de présence de 124 \$ pour chaque réunion de comités ou de commissions. Ils recevaient une rémunération mensuelle de 519 \$ à titre de membre des groupes responsables et de 258 \$ à titre de délégués du conseil pour siéger au conseil de différents organismes supramunicipaux. Toutefois, aucune allocation de dépenses n'était versée sur ces rémunérations.

Pour plus d'information, je vous invite à visionner ma présentation des états financiers 2025 et du rapport de l'auditeur indépendant sur nos pages Facebook. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 ainsi que la présentation effectuée à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 juin 2026 sont disponibles sur notre site Internet au [ville.prevost.qc.ca.](http://ville.prevost.qc.ca), sur la page *Budget et finances*<sup>2)</sup>.

Fait à Prévost, ce 8<sup>ième</sup> jour du mois de juin 2026.

***Le maire de Prévost, Paul Germain***

**Notes :** 1) Le périmètre comptable de la Ville englobe les opérations financières des organismes qui sont sous son contrôle, ce qui équivaut à la part sous son contrôle dans le cas des partenariats. La Ville participe aux deux partenariats suivants : la Régie intermunicipale du Parc régional de la Rivière-du-Nord, la Régie intermunicipale de l'aréna de la Rivière-du-Nord et la nouvelle Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Rivière-du-Nord.

2) Le rapport du maire sera diffusé sur site web de la Ville conformément à l'article 105.2.2, alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.